Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 013-211300975-20261105-DELIB134_26-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Mme DELLANEGRA Séverine – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. DELLANEGRA Séverine - BESANÇON Julien - CHIOUSSE Céline - MORRA Geoffroy - SALLE Christiane - DEMARQUE Mickaël - CHARNOZ Isabelle - IMBERT Frédéric - ORIOL Anne-Claire - ISNARD Robert - HUMBERT Didier - TOULOUSE Thierry - INVERNON Patrice - LAFUENTE Armand - CAMINADE Yves - LAPORTE Jean-Michel - RIPOLL Fabien - RAMELLA-BAGNERI Stéphanie - PRIEGO Sandrine - LIOZON Jorris - HAINY Isabelle - MAGNIER Stéphanie - HERVE Alexia - SANCHO Thierry - PERRET Christophe - TEIXIER Tania – JARRY Claudy – COZZOLINO Jean-Jacques

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. BEAUMONT Anne - MEIFFRE André - ENDERLE Patricia - PAULIN Joëlle – BALBIS Cathy

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHIOUSSE

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 134/26 – Abrogation de la délibération N°107/26 en date du 9 septembre 2026 et désignation du nouveau représentant du Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-de-Crau à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Crau

Rapporteur : M. BESANÇON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Nomenclature : 5.3

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 013-211300975-20261105-DELIB134_26-DE

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R. 212-29 à R. 212-31 relatifs à la Commission locale de l'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2024 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion (SAGE) de la Crau ;

Vu l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le mercredi 27 août 2025 par Monsieur le Préfet ;

Vu la délibération n° 107/26 du 9 septembre 2026 désignant Madame CHARNOZ Isabelle, 6ème adjointe au maire, pour représenter la commune de Saint-Martin de Crau au sein de cette commission ;

Considérant qu'il convient désormais de confier cette représentation à Madame DELLANEGRA Séverine, Maire de Saint-Martin de Crau en remplacement de Madame CHARNOZ Isabelle, 6ème adjointe au maire ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger la délibération précitée et de proposer au conseil municipal de procéder à cette nouvelle désignation ;

Je vous demande de bien vouloir :

1. Abroger la délibération N° 107/26 en date du 9 septembre 2026 ;

2. Décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nouvelle désignation, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

3. Désigner Madame DELLANEGRA Séverine, Maire de Saint-Martin de Crau, pour représenter la Commune au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Crau, en remplacement de Madame CHARNOZ Isabelle, 6ème adjointe au maire, désignée par la délibération n° 107/26 du 9 septembre 2026 ;

4. Charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux compétents ainsi qu'au secrétariat de la Commission locale de l'eau, afin de permettre l'actualisation de sa composition par arrêté préfectoral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour :	33 voix
Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix
Ne prend pas part :	0 voix

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 013-211300975-20261105-DELIB134_26-DE

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN-DE-CRAU, le 3 novembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Séverine DELLANEGRA
Le Maire
La Présidente de séance

Céline CHIOUSSE
2ème Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 013-211300975-20261105-DELIB134_26-DE